



***CERTIFICAT DES DATES DE PÉTROLIA INC. AU SOUTIEN DE LA
DEMANDE POUR L'ÉMISSION D'UNE ORDONNANCE PROVISOIRE ET
DÉFINITIVE POUR L'APPROBATION D'UN PLAN D'ARRANGEMENT***

Le 27 juin 2017, l'Honorable Daniel Dumais, J.C.S. a rendu une ordonnance provisoire (l'« **Ordonnance provisoire** ») en lien avec la fusion annoncée précédemment, prévue entre Pétrolia inc. (« **Pétrolia** ») et Pieridae Energy Limited (« **Pieridae** ») au moyen d'un plan d'arrangement (l'« **Arrangement** ») en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (« **LCSA** »).

Tel que prévu au paragraphe 57 de l'Ordonnance provisoire, Pétrolia confirme que les dates ci-après ont été déterminées conformément aux dispositions de l'Ordonnance provisoire :

- (a) L'envoi de la circulaire d'information a eu lieu le 5 septembre 2017;
- (b) La date de tenue de l'assemblée de Pétrolia a été fixée au 3 octobre 2017;
- (c) La date d'audition de l'Ordonnance définitive a été fixée au 11 octobre 2017; et
- (d) La date limite pour faire pour exercer les droits à la dissidence a été fixée au 29 septembre 2017.

En plus de ce qui précède, il est à noter que la date de référence de Pétrolia a été fixée au 8 août 2017.

Calgary, 8 septembre 2017

PÉTROLIA INC.

(s) Myron A. Tétreault

Myron A. Tétreault,
Président exécutif du conseil